

# CHARTRE DES MEMBRES

## Article 1: DÉCLARATION

La présente Charte des membres de “Le Cercle”, ci-dessous nommé le “Projet”, constitue une synthèse et un rappel des droits et devoirs de chaque adhérent. Tout individu devenant membre du Projet s’engage à respecter les points-clefs suivants:

- 
- Être à jour avec sa cotisation.
- Participer dans la bonne humeur aux activités, séminaires et matinales du Projet tout en étant conscient du travail fourni en amont par les administrateurs de Japamazing.
- Clairement stipuler par voie écrite aux organisateurs des activités, séminaires et matinales sa présence ou son absence au plus tard une semaine en avance à partir de la date de l’activité, du séminaire ou de la matinale en question.
- Dans le cas où un membre participe à une activité, un séminaire ou une matinale avec un ou plusieurs individu(s) tiers invité(s), clairement stipuler par voie écrite aux organisateurs le nombre d’invités au plus tard une semaine au préalable.
- En cas d’empêchement exceptionnel de dernière minute, prévenir aussitôt les organisateurs.
- Répondre rapidement aux invitations et annonces des différentes activités, séminaires et matinales pour faciliter leurs organisations et éviter le travail de relance.
- Respecter la procédure d’inscription des membres indiquée sur la page “Le Cercle” sur le site internet de Japamazing.com/fr.
- Mettre à jour rapidement ses coordonnées (téléphone, email, etc.) sur son profil personnel sur Japamazing Le Cercle.
- Ne pas utiliser les listes de diffusions et l’annuaire des membres à des fins personnelles ou commerciales.
- Tout membre s’accorde pour dégager Japamazing Le Cercle de toute responsabilité dans le cas très peu probable où un incident ou accident surviendrait lors d’une activité, un séminaire ou une matinale pratiqué dans le cadre des services proposés par Japamazing Le Cercle.

## Article 2: L’OBJET

Le Cercle s’est donné pour mission de construire une plateforme professionnelle solide d’aide et d’entraide aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs francophones du Japon, mettant ainsi sur pied le 1er réseau de professionnels francophones au Japon au plus proche de ses membres.

En effet, nous accompagnons côtes à côtes nos membres dans leurs démarches et projets entrepreneuriaux en leur montrant la meilleure voie à suivre grâce à notre réseau unique de partenaires, tous professionnels dans leur domaine d’activité.

De plus, la promotion mutuelle et l'entraide des membres de notre plateforme aidera tout un chacun à établir plus facilement son affaire au Japon, voire l'y fortifier.

### **Article 3: DÉONTOLOGIE**

- Principe de solidarité et d'ouverture: les membres s'engagent à faire part des activités du Projet à leur environnement de travail direct et à inviter leurs membres respectifs à assister aux événements dudit Projet.
- Principe de respect mutuel: de façon générale, il est impératif que tout un chacun respecte la confidentialité des informations reçues. Tout membre veillera également à respecter les autres membres du Projet.
- Principe de contribution: les membres se doivent de faire preuve d'implication. En ce sens, les membres s'engagent à partager les projets qui leur tiennent à coeur et à les développer avec les autres membres.
- Principe de professionnalisme: les activités réalisées par les membres de Japamazing Le Cercle respecte le principe d'apprenance, qu'il se manifeste par validation, capitalisation, etc.

### **Article 4: LA DURÉE**

La durée d'adhésion en tant que membre est d'1 an jour pour jour à partir de la date de confirmation de paiement.

### **Article 5: MEMBRES**

Tout individu possède le statut de membre dès lors que le paiement de la cotisation est confirmé.

Voici un aperçu des avantages dont les membres jouissent:

- Participer aux activités et séminaires à prix d'entrée fortement réduit.
- Participer aux matinales gratuitement.
- Jouir de cours de japonais sur-mesure pour entrepreneurs.
- Effectuer des recherches d'autres membres au sein de l'annuaire.
- Jouir de promotions diverses lors de nos activités et sur nos réseaux sociaux.
- Recevoir une réponse à toute demande d'information de la part de nos administrateurs dans les 24h.
- Entre autres.

### **Article 6: INVITÉS**



Les invités sont des individus accompagnant un membre à une activité, un séminaire ou une matinale. Ils jouissent d'un prix d'entrée préférentiel à l'événement auquel ils sont invités, mais ne peuvent cependant être invités de la sorte qu'une seule fois.

**En devenant membre, tout individu adhère automatiquement à la présente Charte des Membres.**